

**CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE TESSON**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 MARS 2026

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Elise BREMONT, M. Jacques DUBOIS, M. Gérard BOUTON, M. David BAUDRY, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER

ABSENTS AVEC
POUVOIR : Néant

ABSENTS : Mme Sabrina MENAND-BOUNNE, Frédérique TRASSARD, Isabelle MONNET, Anne-Marie-MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 15. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Locations Professionnelles
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Les Maraîchers
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget SPIC Panneaux Photovoltaïques
- Affectation du Résultat 2025 du budget principal de la Commune
- Affectation du Résultat 2025 du budget Locations Professionnelles
- Affectation du Résultat 2025 du budget Lotissement Les Maraîchers
- Affectation du Résultat 2025 du budget SPIC Panneaux Photovoltaïques

- Questions diverses

1/ Procès-verbal des délibérations

Dans le respect des cadres légaux et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTON pour la présentation des documents budgétaires composant le compte financier unique de l'année 2025 et se retire pour le vote.

Monsieur BOUTON indique qu'il va présenter quatre Comptes Financiers Uniques :

- *Le SPIC panneaux photovoltaïques de l'école*
- *Le lotissement Les Maraîchers*
- *Les locations professionnelles*
- *La Commune*

Il attire l'attention de ses collègues sur le fait que les opérations Locations Professionnelles et Commune sont liées et qu'une analyse cumulée des comptes financiers est indispensable pour obtenir des informations significatives.

Avant l'exposé du détail des résultats, il fait part de quelques données de synthèse :

- *Le ratio de marge d'autofinancement*
- *La capacité de désendettement et le ratio d'endettement*
- *Les pourcentages des dotations, des locations, des impôts par rapport aux ressources*

Procès-verbal des échanges

Monsieur BOUTON rappelle que le compte financier unique fait état des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année budgétaire écoulée pour dégager un résultat. Il expose les différents documents faisant état de cet exercice budgétaire.

- *Budget principal Commune*

Monsieur BOUTON expose que cet exercice budgétaire dégage un autofinancement relativement faible au regard de la charge de l'emprunt. Il expose que le taux d'endettement de la commune s'est élevé et nécessite une vigilance de la part du conseil municipal.

Parallèlement, les charges pesant sur la commune (rémunération du personnel, prestation de services de l'ESAT MONTANDON, charge de l'emprunt...) sont importantes et nécessitent une gestion économe des finances communales ainsi qu'une augmentation des recettes si possible.

Il détaille les résultats de ce budget.

- *Budget annexe des locaux professionnels*

Monsieur BOUTON rappelle que ce budget recouvre l'ensemble des locaux professionnels de la commune, dont le pôle médical, la boucherie et l'épicerie, la boulangerie, l'office notarial, le garage automobile et le bar-restaurant multiservices en 2026. Ces locaux génèrent des revenus qui sont importants pour la commune.

Néanmoins, les dépenses sont également importantes car elles doivent couvrir l'investissement lié à l'extension du pôle médical, dont d'importants restes à réaliser liés à ces travaux. En prévision du futur exercice 2026, ce budget nécessite une ressource de 192 000 €.

Monsieur BOUTON rappelle que l'office notarial est en cours de vente auprès de ses actuels occupants. Le produit de cette vente permettra de couvrir le besoin de financement de ce budget et permettra donc d'équilibrer le budget pour le futur exercice 2026.

Il détaille les résultats de ce budget.

- *Budget annexe du lotissement « Les Maraîchers »*

Monsieur BOUTON expose ce budget en précisant que l'opération reste en cours, ne permettant pas de retranscrire une situation financière exhaustive. Monsieur BOUTON expose les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Le résultat n'est pas significatif, du fait de l'attente de la commercialisation de l'ensemble des lots.

Il détaille les résultats de ce budget.

- *Budget annexe du SPIC de la centrale photovoltaïque de l'école*

Monsieur BOUTON note que ce budget annexe présente un résultat positif consécutivement à la production d'énergie par les panneaux photovoltaïques, vendue à EDF. Ce résultat positif permet à ce budget de rembourser l'investissement initial ainsi que l'avance précédemment réalisée à partir du budget principal.

Il détaille les résultats de ce budget.

Suite à ces exposés, Monsieur BOUTON demande le vote des CFU, Monsieur le Maire s'étant retiré :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Ils sont adoptés à l'unanimité des présents.

Exposé des délibérations

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération DELIB09-2023-09 du 14/09/2023 portant sur la signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec le comptable public et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de TESSON ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de TESSON ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et ci-dessous ;

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	1 327 770,16
		Réalisé :	926 332,65
		Reste à réaliser :	108 412,80

Recettes	:	Prévu :	1 327 770,16
		Réalisé :	853 650,72
		Reste à réaliser :	162 071,92

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 362 697,82
		Réalisé :	842 519,84
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	1 362 697,82
		Réalisé :	1 339 311,55
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-72 681,93
Fonctionnement :	496 791,71

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de TESSON
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Locations Professionnelles

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération DELIB09-2023-09 du 14/09/2023 portant sur la signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec le comptable public et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Locations Professionnelles ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Locations Professionnelles ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et ci-dessous ;

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	574 301,00
		Réalisé :	211 769,82
		Reste à réaliser :	338 953,46
Recettes	:	Prévu :	574 301,00
		Réalisé :	74 372,00
		Reste à réaliser :	200 000,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	234 855,00
		Réalisé :	68 488,23
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	234 855,00
		Réalisé :	152 474,41

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -137 397,82

Fonctionnement : 83 986,18

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025 du budget Locations Professionnelles, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget Locations Professionnelles
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Les Maraîchers

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération DELIB09-2023-09 du 14/09/2023 portant sur la signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec le comptable public et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Lotissement Maraîchers ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Maraîchers ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et ci-dessous ;

Investissement

Dépenses : Prévu : 367 280,34

Réalisé : 355 262,36

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	: Prévu :	367 280,34
	Réalisé :	300 000,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	: Prévu :	405 222,19
	Réalisé :	274 029,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	: Prévu :	586 268,35
	Réalisé :	450 312,10
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-55 262,36
Fonctionnement :	176 282,59

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025 du budget Lotissement Maraîchers, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Maraîchers
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget SPIC Panneaux Photovoltaïques

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération DELIB09-2023-09 du 14/09/2023 portant sur la signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec le comptable public et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget SPIC Panneaux photovoltaïques ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget SPIC Panneaux photovoltaïques ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et ci-dessous ;

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	7 829,14
		Réalisé :	3 100,00
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	7 829,14
		Réalisé :	7 829,14
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	6 703,06
		Réalisé :	5 531,57
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	6 703,06
		Réalisé :	7 387,59
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 729,14
Fonctionnement :	1 856,02

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025 du budget SPIC, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget SPIC Panneaux photovoltaïques
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Procès-verbal des échanges

Monsieur BOUTON expose les résultats des différents budgets composant le compte financier unique 2025 et sollicite le vote du conseil municipal concernant leur affectation au budget primitif 2026.

L'assemblée délibère favorablement à l'unanimité.

Exposé des délibérations

Affectation du résultat de l'exercice 2025 Budget principal Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de :	<u>496 791,71 €</u>
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	441 974,97 €
- Résultat 2025 :	54 816,74 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Financier Unique fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à :	-72 681,93 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	249 561,80 €
- Résultat 2025	- 322 243,73 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2025 :

en dépenses d'investissement :	108 412,80 €
en recettes d'investissement :	162 071,92 €

L'ensemble entraînant un besoin de financement de 19 022,81 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au budget principal de l'exercice 2026 de la commune, les résultats comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	19 022,81 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	477 768,90 €
- Résultat d'investissement reporté (001) :	- 72 681,93 €

Affectation du résultat de l'exercice 2025 Budget Locations Professionnelles

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de :	<u>83 986,18 €</u>
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	48 513,29 €
- Résultat 2025 :	35 472,89 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Financier Unique fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à :	- 137 397,82 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
- Résultat 2025	- 137 397,82 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2025 :

en dépenses d'investissement :	338 953,46 €
en recettes d'investissement :	200 000,00 €

L'ensemble entraînant un besoin de financement de 276 351,28 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2026 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	83 986,18 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	0,00 €

- Résultat d'investissement reporté (001) : - 137 397,82 €

Affectation du résultat de l'exercice 2025 Budget Lotissement Les Maraîchers

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de :	176 282,59 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	89 735,40 €
- Résultat 2025 :	86 547,19 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Financier Unique fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à :	- 55 262,36 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	47 488,41 €
- Résultat 2025	- 102 750,77 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2025 :

en dépenses d'investissement :	0,00 €
en recettes d'investissement :	0,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2026 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002) :	176 282,59 €
- Résultat d'investissement reporté (001) :	- 55 262,36 €

Affectation du résultat de l'exercice 2025 Budget SPIC Panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M4,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de :	1 856,02 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	1 053,06 €
- Résultat 2025 :	802,96 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Financier Unique fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à :	4 729,14 €
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	4 789,14 €
- Résultat 2025	- 60,00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2025 :

en dépenses d'investissement :	0,00 €
en recettes d'investissement :	0,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2026 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	1 856,02 €
- Résultat d'investissement reporté (001) :	4 729,14 €

2/ Questions diverses

Discussions à propos du budget primitif de l'année 2026

Suite aux échanges sur le compte financier unique 2025, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTON pour l'exposé des premiers éléments du budget primitif 2026 ressortant des travaux de la commission des finances réunie le 23 février 2026.

Monsieur BOUTON rappelle que, pour tous les budgets présentés par la commune, les recettes doivent être strictement égales aux dépenses, excepté pour les budgets annexes liés aux opérations de lotissements (cas du budget annexe du lotissement « Les Maraîchers »).

- Budget annexe Locations Professionnelles

Les recettes de fonctionnement pour 2026 sont principalement liées aux locations, estimées à un total de 114 400 €.

Une dépense a été prévue pour la location d'un défibrillateur, devant être installé dans le pôle médical en vertu de la réglementation en vigueur.

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement à la finalisation de l'opération d'extension du pôle médical.

Les propositions pour ce budget ne présentent pas d'excédent de fonctionnement reporté.

Les excédents des exercices précédents sont entièrement consommés pour financer l'extension du pôle médical.

La section d'investissement comprend une subvention de 70 000 € au titre du fonds européen LEADER, au bénéfice du financement de l'extension du pôle médical. S'ajoute le produit de la vente de l'office notarial, à raison de 183 000 €. L'investissement total lié à cette opération s'élève à 337 000 € pour un coût total de l'opération de l'ordre de 460 000€.

Cette proposition de budget comprend également des investissements préventifs consacrés à des travaux éventuels sur des bâtiments existants.

Le budget sera équilibré par un virement de la section de fonctionnement.

- *Budget principal*

Monsieur BOUTON expose les propositions d'investissement pour le futur budget principal 2026. Il expose les opérations suivantes :

- L'installation d'une nouvelle citerne de défense incendie ;
- Les travaux de rénovation thermique de l'école, s'agissant principalement du remplacement de la chaudière centrale ;
- L'achat de la propriété dite « Robin », sise impasse des Glycines, auprès de l'EPF Nouvelle-Aquitaine ;
- La fin de la rénovation de l'immeuble dit « Gardrat », sis impasse des Glycines ;
- Le début de la rénovation de l'immeuble « Jossand », sis ruelle de la Mairie.

Parmi les investissements hors opérations, figure la charge de l'emprunt (17 000 €), divers frais d'étude, l'achat d'un panneau lumineux d'information, le fleurissement des pares-terres du cœur de bourg, des travaux de voiries, l'achat d'un gyrobroyeur, le remplacement de la porte de l'atelier municipal, le renouvellement des décorations de Noël et divers autres équipements. Il faut tenir compte également des restes à réaliser.

Monsieur BOUTON résume donc cette nouvelle année budgétaire à l'investissement. La réduction des investissements est nécessaire pour garantir l'équilibre de ce budget, dans le contexte du maintien d'un niveau important de charges de fonctionnement. En investissement, reste à recevoir en recettes, le soldes des subventions de l'Etat concernant le bar restaurant (160 000€).

Pour finaliser ce budget, il manque la connaissance des dotations attribuées par l'Etat, et la revalorisation des bases des impôts.

- *Budgets Lotissement Les Maraîchers et SPIC*

Le fonctionnement de ces budgets n'appelle pas de remarques particulières. Pour le SPIC, il faut vendre un maximum de production électrique, et pour les Maraîchers, il faut vendre les 5 lots encore disponibles.

- *Subventions aux associations*

Monsieur BOUTON expose les demandes de subventions émanant des associations de la commune. L'assemblée attribue les subvention et sera amenée à les approuver dans le cadre du vote du futur budget primitif 2026.

Autres sujets abordés par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'un acte de malveillance a eu lieu sur le chantier de l'extension du pôle médical ; une porte a été forcée et sera à remplacer, aux frais de l'entreprise responsable du chantier.

Monsieur le Maire expose également que des travaux d'entretien du tractopelle sont en cours.

Des travaux de réfection de l'immeuble « Jossand » (mise en sécurité) ont également commencé.

Les travaux préalables à la pose d'une citerne de défense incendie au lieu-dit « Chez Charraud » seront réalisés au cours de la semaine à venir. Le terrain d'implantation est cédé à l'euro symbolique par un agriculteur.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal de la destruction d'un hangar qui menaçait la sécurité publique au lieu-dit « Chadennes ». Cette démolition a été prononcée par un expert nommé par le Tribunal Administratif de Poitiers, consécutivement à la prise d'un arrêté de péril imminent par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal avoir fait une proposition d'acquisition à l'euro symbolique d'une ancienne carrière à des propriétaires demandeurs de la céder auprès de la commune.

Evénements à venir sur la commune

Monsieur DUBOIS se voit donner la parole par Monsieur le Maire pour informer le conseil municipal de la célébration des 35 ans de la médiathèque de Tesson le samedi 28 mars prochain après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Tesson, le 9 mars 2026.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

